

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024121307

Séance du 13/12/2024

Référence
2024121307

Objet de la délibération
OUVERTURE D'UN CAMP ADOS ETE 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	16	0

Date de la convocation
29/11/2024

Date d'affichage
14/12/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 le 13 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de M. ROLLAND Thierry, Maire

Présents : Mmes : PROUVEUR Aurore, BONNEEL Audrey, HARDY Nicole, CARPENTIER Florine, FLEUROUX Stéphanie, MM : ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, DEFFONTAINE Bernard, FAUCHILLE Patrice, LEPERS Jean-Pascal, DUPAS Philippe, JOLY Julien, SELOSSE Olivier, DE NANTEUIL Christian

Excusés : D'HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX Stéphanie, POULAIN Brigitte ayant donné procuration à JONVILLE Yves, LIEVAIN Michel ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore.

Absents non excusés :

A été nommé(e) secrétaire : Mme PROUVEUR Aurore

Objet de la délibération : OUVERTURE D'UN CAMP ADOS ETE 2025

Madame Audrey BONNEEL, ajointe à la jeunesse, propose au Conseil Municipal d'organiser un camp d'adolescents pour les jeunes willemois âgés de 13 à 16 ans pour l'été 2025.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 13/12/2024

Le camp d'adolescents doit se dérouler dans une région qui reste à définir. Il sera limité à 24 jeunes willemois.

Et

La déclaration d'ouverture de camp d'adolescents doit être effectuée auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (articles L.227-1 à 4 et R227-1 du Code de l'action sociale et des familles). L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif à la déclaration préalable aux accueils de mineurs mentionnée par l'article R.227-2 du Code de l'action sociale et des familles précise les modalités de celle-ci.

Publication ou notification du :
29/11/2024

Les frais relatifs à son organisation seront prévus au budget primitif.

Les inscriptions seront reçues à l'espace jeunes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/12/2024

Le Maire

Thierry ROLLAND

La Secrétaire de séance

